

Sauvetage Secourisme du Travail

Maintien et Actualisation des Compétences*

* anciennement Recyclage – Formation Continue

Protection Civile de Paris

Objectif

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.



Programme de la formation continue

Il est identique à celui de la formation initiale (huit thèmes) :

1. Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail.
2. Rechercher les risques persistants pour protéger
3. De "Protéger" à "Prévenir"
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De "faire alerter" à "informer"
6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime de plaint de brûlures, la victime se plaint de d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)



* Candidats

Chaque session peut accueillir de 4 à 10 participants. Au-delà de 10 participants, la formation sera prolongée d'une demi-heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. (Référentiel SST de l'INRS).

Nouveau !

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue. Le SST ne perd donc plus automatiquement le bénéfice de son certificat SST et n'est donc plus tenu de refaire une formation initiale SST complète.

La première session de maintien et actualisation des compétences doit intervenir dans les 24 mois (et non plus dans les 12 mois) de la formation initiale SST.

Évaluation des participants

L'évaluation des candidats repose sur deux éléments :

- le suivi des apprentissages,
- le comportement du candidat à l'occasion des cas concrets (simulations d'accidents)

À l'issue de l'évaluation, les candidats qui ont participé activement à l'ensemble de la formation et ont fait l'objet d'une évaluation favorable sont déclarés aptes pour 24 mois.



Durée

- ▶ 1 journée ; 7P heures de cours (hors risques spécifiques le cas échéant)

Lieu

- ▶ Paris 15^e (ou dans vos locaux)

Candidats

- ▶ 4 à 10 candidats titulaires du SST ou de la formation continue SST *

Les titulaires du SST doivent suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois.

Pré-requis

- ▶ Être titulaire du certificat SST



Contact

- ▶ formations@protectioncivile.org
- ▶ www.protectioncivile.org
- ▶ 01 43 37 01 01

